

CORRIGENDUM N°1**Référence de publication : COD22021-10027****Lieu(x) d'exécution : République Démocratique du Congo**

Objet : Mise en place d'une approche agroécologique intégrée individualisée et communautaire pour la gestion des bassins versants dans les territoires de MWENGA et WALUNGU (SUD KIVU)

L'appel à proposition est modifié/corrigé comme suit :

Paragraphe 2.2.3 : Date limite de soumission de la note conceptuelle**Lire :**

La date limite de soumission des notes conceptuelles est fixée au **Lundi 06 mai 2024** à 16h 00 heure de Bukavu (GMT + 2) telle que prouvé par l'accusé de réception. Toute note conceptuelle soumise après la date et heure limites sera rejetée.

Au lieu de :

La date limite de soumission des notes conceptuelles est fixée au **Vendredi 19 avril 2024** à 16h 00 heure de Bukavu (GMT + 2) telle que prouvé par l'accusé de réception. Toute note conceptuelle soumise après la date et heure limites sera rejetée.

Paragraphe 2.2.4 : Autres renseignements sur la note conceptuelle**Lire :**

Une session d'information relative au présent appel à propositions sera organisée en date du

27 mars 2024 à 10h00, heure de Bukavu (GMT+2) et accessible via Microsoft Teams en suivant le lien <https://msteams.link/CXUJ>

Les demandeurs peuvent envoyer leurs questions par courrier électronique, au plus tard 10 jours avant la date limite de soumission des notes conceptuelles, simultanément aux trois adresse(s) figurant ci-après, en indiquant clairement la référence de l'appel à propositions

Adresses de courrier électronique :

damien.hauswirth@enabel.be

maouloud.diallo@enabel.be

arsene.kulondwa@enabel.be

L'autorité contractante n'a pas l'obligation de fournir des éclaircissements sur des questions reçues après cette date.

Il y sera répondu au plus tard 4 jours avant la date limite de soumission des notes conceptuelles.

Afin de garantir l'égalité de traitement des demandeurs, l'autorité contractante ne peut pas donner d'avis préalable sur la recevabilité des demandeurs, d'une action ou d'activités spécifiques.

Les réponses à ces questions ainsi que d'autres informations importantes communiquées au cours de la procédure d'évaluation seront publiées en temps utile sur le site Web Enabel. Il est par conséquent recommandé de consulter régulièrement le site internet dont l'adresse figure ci-dessus afin d'être informé des questions et réponses publiées.

Au lieu de:

Une session d'information relative au présent appel à propositions sera organisée en date du

27 mars 2024 à 10h00, heure de Bukavu (GMT+2) et accessible via Microsoft Teams en suivant le lien <https://msteams.link/CXUJ>

Les demandeurs peuvent envoyer leurs questions par courrier électronique, au plus tard 21 jours avant la date limite de soumission des notes conceptuelles, simultanément aux trois adresse(s) figurant ci-après, en indiquant clairement la référence de l'appel à propositions

Adresses de courrier électronique :

damien.hauswirth@enabel.be

maouloud.diallo@enabel.be

arsene.kulondwa@enabel.be

L'autorité contractante n'a pas l'obligation de fournir des éclaircissements sur des questions reçues après cette date.

Il y sera répondu au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des notes conceptuelles.

Afin de garantir l'égalité de traitement des demandeurs, l'autorité contractante ne peut pas donner d'avis préalable sur la recevabilité des demandeurs, d'une action ou d'activités spécifiques.

Les réponses à ces questions ainsi que d'autres informations importantes communiquées au cours de la procédure d'évaluation seront publiées en temps utile sur le site Web Enabel. Il est par conséquent recommandé de consulter régulièrement le site internet dont l'adresse figure ci-dessus afin d'être informé des questions et réponses publiées.

Paragraphe 2.4.2 : Calendrier indicatif

Lire :

	Date	Heure*
Réunion d'information (si nécessaire)	27 mars 2024	10h00
Date limite pour les demandes d'éclaircissements à l'autorité contractante	26 avril 2024	-
Dernière date à laquelle des éclaircissements sont donnés par l'autorité contractante	02 mai 2024	-
Date limite de soumission des notes conceptuelles;	06 mai 2024	16h00
Information des demandeurs sur l'ouverture, les vérifications administratives et l'évaluation de la note conceptuelle (étape 1)	24 mai 2024*	-
Invitations à soumettre les propositions	24 mai 2024*	-
Réunion d'information avec les demandeurs présélectionnés (si nécessaire)	31 mai 2024*	
Date limite de soumission des propositions	24 juin 2024*	-
Demande certificats et pièces justificatives relatives aux motifs d'exclusion (voir 2.1.1 (2))	25 juillet 2024*	-
Réception certificats et pièces justificatives relatives aux motifs d'exclusion	15 jours après la demande (09 août 2024)*	16h00
Analyse organisationnelle des demandeurs dont la proposition a été présélectionnée.	25 juillet 2024*	-
Notification de la décision d'octroi et transmission de la convention de subsides signée	23 août 2024*	-
Signature de la convention de subsides par le bénéficiaire contractant	Au plus tard 15 jours après notification de l'octroi	-

* **Date provisoire.** Toutes les heures sont en heure locale de l'autorité contractante (GMT+2).

Ce calendrier indicatif peut être mis à jour par l'autorité contractante au cours de la procédure. Dans ce cas, le calendrier mis à jour sera publié sur le site www.enabel.be.

CONDITIONS DE LA MISE EN ŒUVRE APRES LA DECISION DE L'AUTORITE CONTRACTANTE D'ATTRIBUTION DES SUBSIDES

Avec la décision d'octroi des subsides, les bénéficiaires-contractants se verront proposer une convention basée sur le modèle de convention de subsides de l'autorité contractante (annexe E des présentes lignes directrices). Par la signature de la note conceptuelle et de la proposition (annexe A des présentes lignes directrices), les demandeurs acceptent, si les subsides leur sont attribués, les conditions contractuelles du modèle de convention de subsides.

Au lieu de :

	Date	Heure*
Réunion d'information (si nécessaire)	27 mars 2024	10h00
Date limite pour les demandes d'éclaircissements à l'autorité contractante	29 mars 2024	-
Dernière date à laquelle des éclaircissements sont donnés par l'autorité contractante	08 avril 2024	-
Date limite de soumission des notes conceptuelles;	19 avril 2024	16h00
Information des demandeurs sur l'ouverture, les vérifications administratives et l'évaluation de la note conceptuelle (étape 1)	07 mai 2024*	-
Invitations à soumettre les propositions	07 mai 2024*	-
Réunion d'information avec les demandeurs présélectionnés (si nécessaire)	14 mai 2024*	
Date limite de soumission des propositions	06 juin 2024*	-
Demande certificats et pièces justificatives relatives aux motifs d'exclusion (voir 2.1.1 (2))	08 juillet 2024*	-
Réception certificats et pièces justificatives relatives aux motifs d'exclusion	15 jours après la demande (23 juillet 2024)*	16h00
Analyse organisationnelle des demandeurs dont la proposition a été présélectionnée.	08 juillet 2024*	-
Notification de la décision d'octroi et transmission de la convention de subsides signée	06 août 2024*	-
Signature de la convention de subsides par le bénéficiaire contractant	Au plus tard 15 jours après notification de l'octroi	-

* **Date provisoire.** Toutes les heures sont en heure locale de l'autorité contractante (GMT+2).

Ce calendrier indicatif peut être mis à jour par l'autorité contractante au cours de la procédure. Dans ce cas, le calendrier mis à jour sera publié sur le site www.enabel.be.

CONDITIONS DE LA MISE EN ŒUVRE APRES LA DECISION DE L'AUTORITE CONTRACTANTE D'ATTRIBUTION DES SUBSIDES

Avec la décision d'octroi des subsides, les bénéficiaires-contractants se verront proposer une convention basée sur le modèle de convention de subsides de l'autorité contractante (annexe E des présentes lignes directrices). Par la signature de la note conceptuelle et de la proposition (annexe A des présentes lignes directrices), les demandeurs acceptent, si les subsides leur sont attribués, les conditions contractuelles du modèle de convention de subsides.